



Session ordinaire du 12 mars 2019
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of March 12, 2019
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 10

Q :

- Est-ce que le conseil va appliquer « Seventh Generation Principle » pour protéger la forêt de Chelsea ?

R :

- Nous avons embauché un employé afin d'analyser la situation des changements climatiques afin de bien s'y adapter.

Q :

- Le projet de règlement municipal sur les systèmes septiques et les milieux humides est plus sévère que la réglementation provinciale n'est-ce pas interdit?

R :

- Le projet a été retiré de l'ordre du jour. Le conseil étudiera la question et tiendra compte des vos commentaires.

Q :

- On doit protéger le secteur d'Old Chelsea, les nouveaux projets devraient être soumis à des consultations publiques ?

R :

- Il y aura une consultation publique lorsque le plan sera déposé en mai. Vos commentaires seront pris en considération lors de la prise de décision dans ce dossier.

Q :

- J'aimerais obtenir des explications relativement à l'accès au stationnement à partir du chemin Padden ?

R :

- Deux comités municipaux ont émis des recommandations favorables dans ce dossier. Les membres du conseil discuteront de ce sujet après la période de questions, car ce sujet est à l'ordre du jour de cette session du conseil.

Q :

- Quelles sont les conclusions de la rencontre avec Gazifère pour les servitudes ?

R :

- Les employés de la société Gazifère communiquent directement avec citoyens afin d'obtenir une entente.

Q :

- Il y a-t-il un projet d'amélioration de la circulation dans le secteur d'Old Chelsea, dans l'affirmative, quels sont les coûts ?

R :

- Nous sommes actuellement en discussion avec les différents partis impliqués pour le partage des coûts de cette étude.

Q :

- Est-ce qu'il y a une consultation publique qui est prévue à l'intérieur du délai d'approbation de trois mois pour le plan d'urbanisme ?

R :

- Il y aura plusieurs consultations et un consultant sera embauché pour réaliser ce processus.

Q :

- Est-ce que le conseil a tenu compte du précédent créé lorsqu'il a adopté la dérogation mineure pour autoriser la construction d'un bâtiment de 12 mètres de hauteur ?

R :

- Après la consultation publique, il y a eu un consensus sachant que cela permettrait d'éviter l'abattage de plusieurs arbres.

Q :

- Lorsque l'accord d'une dérogation mineure nuit à un citoyen cela est-il conforme au règlement provincial ?

R :

- Les membres du conseil prennent en considération les commentaires des citoyens, délibèrent et rendent une décision discrétionnaire séance tenante. Dans certains cas, le conseil recommande d'assujettir la dérogation mineure de conditions particulières.

Q :

- Le conseil peut-il approuver une demande lorsqu'elle va à l'encontre du PIIA ?

R :

- Le conseil tient compte de plusieurs éléments lorsqu'il approuve une demande. Les décisions demeurent discrétionnaires.



**Session ordinaire du 12 mars 2019
PÉRIODE DE QUESTIONS /
Ordinary sitting of March 12, 2019
QUESTION PERIOD**

Q :

- Pourquoi une partie du stationnement de l'école du Grand-Boisé est en bordure du chemin Scott et qu'il n'y a pas de zone scolaire ?

R :

- Nous vous demandons de bien vouloir transmettre vos commentaires et suggestions au comité consultatif des travaux publics et des infrastructures. Toutefois, cet endroit n'est pas sous notre responsabilité.

Fin : 20 h 35